

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSES MORPHOLOGIQUES DE RUPTURES ET CARACTÉRISATIONS MICROSTRUCTURALES D'ÉPROUVETTES DE TRACTION EN ALLIAGE DE CUIVRE	4208,00 €
ANALYSE DÉFECTOLOGIQUE DE CONNECTEURS DE MOTORISATION ÉLECTRIQUE MARINE	2875,57 €
ANALYSE DES ETAT DE SURFACE DE PIECES EN ALLIAGE D'ALUMINIUM	3569,55 €
ANALYSE CHIMIQUE ELEMENTAIRE DE TUBES EN CARBONE GRAPHITE	642,16 €
EXPERTISE D'AVARIE - CORROSION DE REFRIGERANT GAZ DE COMPRESSEUR CO2	1761,37 €
DEFINITION OF OPTIMAL BRAZING OPERATING CONDITIONS: METALLOGRAPHIC CHARACTERIZATION OF BRAZED ALUMINUM BASED BUSHINGS	1291,48 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 23 mai 2023

  
Présidente  
de l'Université de Lorraine  
Hélène BOULANGER  
Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

30 MAI 2023